

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – AIRE DE JEUX INCLUSIVE

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 alinéa 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-023 portant délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la volonté politique de diversifier l'offre des aires de jeux municipales et de rendre accessible à tous les enfants de telles structures,

Vu les devis de l'entreprise SYNCHRONICITY, pour un montant total de 25 852.5€

Vu l'appel à projets 2024 lancé par le Département du Rhône,

Vu la nature du projet municipal, compatible avec les critères de financement du Département du Rhône,

DECIDE

- Article 1 : Une subvention est sollicitée auprès du Département, à hauteur de 12 926€, soit 50% du montant total de la création d'une aire de jeux inclusive.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, à Monsieur le Comptable public, publiée sur le site Internet de la commune et notifiée au Département du Rhône.

CHAPONNAY, le 05-04-2024,

Le Maire,
Raymond DURAND

The image shows a blue ink signature of Raymond Durand over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHAPONNAY' and '69970' around a central emblem.